

## ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE

### DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES / DECISION MODIFICATIVE N° 3

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2017

Ce lundi 11 décembre, le Conseil départemental de l'Ardèche se réunit en assemblée plénière pour débattre sur les orientations budgétaires pour l'année 2018 préalable au vote du budget primitif qui interviendra le 5 février 2018. Les élus poursuivront leurs travaux avec la troisième décision modificative du budget primitif 2017 et l'étude de différents rapports, notamment celui relatif à l'aide aux communes (nouveau dispositif à compter de 2018) au titre de la solidarité territoriale, celui en faveur des agriculteurs touchés par les aléas climatiques au titre des solidarités humaines, et valideront le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public intégrant les avis des EPCI et des habitants recueillis entre septembre et début décembre. Une séance avec de multiples sujets qui permet de clore 2017 et de préfigurer 2018...

## DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Le Département de l'Ardèche présente des **fondamentaux solides**, qui lui permettent d'aborder avec confiance la période à venir.

Depuis plusieurs années, la maîtrise des dépenses de fonctionnement est au cœur de la stratégie financière de la collectivité. Cette maîtrise des dépenses permet d'atteindre un **niveau d'épargne important**, fondement de notre solvabilité. L'augmentation des dépenses de fonctionnement s'est poursuivie ces dernières années principalement sous l'effet des dépenses à caractère social. L'augmentation des budgets de fonctionnement masque en réalité **une baisse** sous-jacente **des budgets compressibles**, comme les charges à caractère général par exemple, ainsi que le démontre le tableau ci-après.

	2012	2013	2014	2015	2016
Dépenses réelles de fonctionnement	295 678 186 €	303 351 954 €	312 378 970 €	323 184 189 €	323 663 119 €
% Evolution		+ 2,60 %	+ 2,98 %	+ 3,46 %	+ 0,15 %
Dont dépenses sociales*	137 380 130 €	141 212 746 €	144 901 180 €	153 667 457 €	156 534 835 €
% Evolution		+ 2,79 %	+ 2,61 %	+ 6,05 %	+1,87 %
Dont charges à caractère général **	43 393 395 €	44 821 631 €	42 348 626 €	40 832 353 €	38 802 682 €
% Evolution		+ 3,29 %	- 5,52 %***	- 3,58 %	- 4,97 %

\* AIS (RSA + APA + PCH + ACTP) + hébergement PA/PH + aide sociale à l'enfance (fonction 51)

\*\* chapitre nature 011

\*\*\* Effet du transfert de la compétence transports aux agglomérations. Périmètre constant : + 0,26%



La maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis de **conserver une épargne élevée, malgré le contexte de baisse sans précédent des concours financiers de l'Etat.**

La perspective d'une stabilisation des concours de l'Etat, corrélée aux objectifs du projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques, permet d'envisager une réduction du besoin de financement de la collectivité, dans des proportions compatibles avec la réalisation des programmes d'investissement. Cela fera partie intégrante de la stratégie financière du Département pour les prochaines années.

#### La maîtrise des dépenses de fonctionnement au service de l'autofinancement.

**La poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement est au cœur de la stratégie financière de la collectivité.** En effet, depuis la réforme fiscale de 2010, le Département a perdu l'essentiel de la dynamique de ses ressources et de son pouvoir de modulation fiscale. La maîtrise des dépenses de fonctionnement est devenue indispensable au maintien d'une capacité d'autofinancement suffisante pour assurer un haut niveau d'investissement.

Depuis plusieurs années, le Département a fait le choix de **faire porter l'effort prioritairement sur les dépenses de fonctionnement courant**, afin de conserver **un niveau de service à la hauteur des attentes des Ardéchois**. Ce choix a vocation à se poursuivre dans les années à venir.

#### Ressources humaines : une politique évaluée et redéfinie

Le Département engagera dès 2018 un chantier d'évaluation et de redéfinition de sa politique de ressources humaines, notamment concernant le temps de travail des agents et leur rémunération. A l'heure actuelle, le règlement général ARTT prévoit un volume horaire annuel de 1530 heures, dans le cas général, avec des variations pour certains services, à comparer aux 1607 heures réglementaires. **La question de la politique de ressources humaines ne devra toutefois pas être traitée à l'aune du seul sujet du temps de travail.** En effet, c'est l'intégralité des relations entre la collectivité et ses agents qu'il convient de réinterroger. Ainsi, la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera l'occasion d'engager une discussion plus large sur la rémunération des agents départementaux.

#### La poursuite de l'effort d'investissement

Le Département de l'Ardèche est traditionnellement un investisseur de premier plan sur le territoire. L'effort d'investissement du Département est **30% supérieur** à celui constaté dans les départements de taille équivalente.

L'exécutif entend poursuivre sur cette voie, et affiche une ambition claire : **maintenir le Département de l'Ardèche parmi les collectivités départementales qui investissent le plus au profit de leur territoire.**

#### Collèges : Un investissement conséquent maintenu

La dynamique d'investissement au profit des collèges publics sera maintenue. L'année 2018 sera marquée par le lancement ou la poursuite de plusieurs opérations d'envergure, telles que la restructuration du collège des Perrières à Annonay (17,9M €), de la Voulte-sur-Rhône (13,8 M€) ou encore de la Joyeuse (11,76 M€). La programmation pluriannuelle des investissements dans les collèges demeurera ainsi à un niveau très élevé.

#### Routes : des chantiers conséquents pour plus de sécurité et une amélioration de la qualité de vie

Plusieurs opérations d'aménagement routier, en démarrage ou en cours d'exécution, figureront également dans la programmation des crédits d'investissement en 2018. Ça sera notamment le cas de la déviation de Guilherand-Granges (5,27 M€), de la déviation du Teil (11,4 M€), ou encore du contournement de Vallon-Pont-d'Arc (6,73 M€).



## DECISION MODIFICATIVE

---

### Equilibre financier

La DM3 de l'exercice 2017 apporte des ajustements techniques au budget départemental. Elle a vocation à ajuster les crédits au plus près des consommations anticipées. Toutes les marges de manœuvre dégagées par ces ajustements sont réemployées au profit de l'investissement. Ainsi, le budget d'investissement de la collectivité augmente de 503 000 € à l'occasion de cette DM3, sans augmenter le recours à l'emprunt. A l'issue de la DM3, le budget d'investissement s'établira à 73 142 562 € (contre 70 657 316 € à la DM3 2016).

Les dépenses de fonctionnement sont réduites de 1 500 000 €. L'augmentation des budgets sociaux est plus faible qu'anticipé, ce qui témoigne d'une amélioration générale de la situation socio-économique.

Les principales modifications du budget sont les suivantes :

#### En fonctionnement

- Contribution au service départemental d'incendie et de secours : + 280 000 €
- RSA : - 294 000 €
- Allocation personnalisée d'autonomie : - 670 000 €

#### En investissement

- Aide aux territoires : + 884 000 €
- Réhabilitation du réseau routier départemental : + 450 000 €
- Acquisition de véhicules et matériels techniques : + 212 000 €



## → Solidarité avec les territoires : un dispositif unique pour plus de clarté

L'Ardèche a besoin d'une collectivité départementale volontaire qui assume pleinement ses missions d'animation et de solidarité envers les territoires. Aussi, l'accompagnement des projets portés par les communes et leurs regroupements a toujours constitué un des axes forts de la politique conduite par le Département de l'Ardèche. **Chaque année, ce sont ainsi près de 15 millions d'euros de crédits d'investissement qui viennent soutenir notre territoire, auxquels il faut ajouter 6 M€ correspondant aux moyens financiers que le Département apporte aux agences départementales** qui travaillent au quotidien au service des collectivités locales, comme le SDEA, le CAUE, l'ADT ou Ardèche Habitat. Dans ce domaine, **le Département de l'Ardèche se situe parmi les 10 plus interventionnistes, apportant chaque année à près de 80 % des communes ardéchoises son soutien.**

Aujourd'hui, à l'heure de la fin de la génération en cours des contrats « Terre d'Eau », faisant le constat d'un certain « empilement » des procédures contractuelles (contrat ruralité, Contrat ambition Région), le Département soucieux d'adapter sans cesse ses pratiques pour plus de proximité, de souplesse, d'efficacité et de simplicité, a décidé de repenser ses dispositifs dans leur globalité en lançant un **nouveau dispositif d'aide à l'investissement, qui regroupe dans un même appel à projets** différents axes d'aides aux collectivités et ainsi en renforce la visibilité et l'efficacité. Cet appel à projets annuel avec une enveloppe budgétaire commune, répond ainsi aux besoins de financement de projets s'inscrivant dans les thématiques prioritaires désignées :

- **services à la population et cadre de vie**
- **développement local et touristique**
- **protection de la ressource en eau**
- **développement durable**

A l'exception de ceux consacrés à la protection de la ressource en eau, sur laquelle une vigilance particulière doit s'exercer compte tenu des désengagements successifs de l'État et de l'Agence de l'Eau, **les crédits sont totalement fongibles** entre les différentes thématiques.

**Un bonus « clauses sociales » et un bonus « bois » seront attribués au moment de l'affectation** pour récompenser les maîtres d'ouvrages les plus vertueux dans ces domaines.

**Les conseillers départementaux seront les acteurs clés de ce nouveau dispositif, leur rôle de porte-parole des collectivités étant remis au centre de cette nouvelle organisation.**

Ce dispositif sera mis en place en 2018, et reconduit en 2019 et 2020 sous réserve d'ajustements de fonctionnement.

*« Considérant qu'un projet mérite d'être soutenu non pour son implantation dans tel ou tel territoire, mais bien pour son utilité, son caractère innovant, la qualité de sa conception, son importance à l'échelle d'un bassin de vie, nous avons décidé que ne serait pas définie d'enveloppe par territoire afin de conserver toute latitude dans l'exercice de la solidarité territoriale et également entre échelons de collectivités... Nous aurons donc des interventions ciblées au regard des orientations et priorités départementales, permettant de faire émerger les projets qui comptent pour les Ardéchois et répondent aux besoins des territoires. »* indique **Laurent Ughetto** président du Département de l'Ardèche.



## → Agriculture : le Département solidaire des exploitants

### Sécheresse : une enveloppe de 300 000€ pour les exploitants touchés

Dans sa stratégie agricole, le Département a prévu la possibilité d'activer chaque fois que nécessaire la solidarité départementale envers les agriculteurs touchés par une crise sanitaire ou un aléa climatique significatif, au titre de sa compétence sociale. Déclenché en 2015 et 2016, ce dispositif sera particulièrement cohérent avec l'année climatique qui vient de s'écouler. Le gel et la sécheresse ont malheureusement été au rendez-vous, et des pertes importantes se profilent sur tous les secteurs agricoles représentatifs du territoire : 40% sur l'élevage (fourrage), 50% sur la vigne, de 40 à 60% sur les fruits et jusqu'à 80% pour la châtaigne.

La procédure de calamités agricoles a été enclenchée, l'Etat sera donc prochainement en mesure de proposer une intervention. Une intervention que viendront compléter **les 300 000€ débloqués par le Département au titre du dispositif de solidarité agricole**. La Commission permanente aura à approuver les modalités de gestion et d'attribution de ces aides exceptionnelles.

### Plan châtaigneraies traditionnelles : soutenir la filière castanécicole

La châtaigne, fruit emblématique de notre département, bénéficie d'une reconnaissance AOP depuis janvier 2014. Malgré sa production « de poids » (près de 5 000 tonnes produites en année normale, soit 40% de la production nationale), la filière castanécicole perd du terrain au sens premier du terme. Elle est traditionnellement produite dans des vergers situés en zone de pente, souvent anciens, peu mécanisables ou irrigables, là où aucune autre production ne peut s'y substituer. Développer les vergers est aujourd'hui indispensable. C'est dans ce but que le Département, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le PNR des Monts d'Ardèche, la Chambre d'Agriculture de l'Ardèche et le Comité Interprofessionnel de la châtaigne d'Ardèche, avec le soutien de l'Europe, se sont associés autour du plant régional « châtaigneraie traditionnelle ». L'objectif : **parvenir à une production de 450 tonnes supplémentaires de la châtaigne d'Ardèche AOP... et donc reconquérir 600 hectares de vergers**. Ce plan est construit autour de trois axes : investir pour la reconquête des châtaigneraies traditionnelles, retrouver un potentiel de production agricole, et développer les filières fruits.

## → Collèges numériques : ça continue ! 23 collèges équipés en classes mobiles

La convention de partenariat « Collèges numériques et innovation pédagogique », signée entre le Département et l'État dans le cadre de l'appel à projets éponyme, vise à doter d'équipements et de ressources numériques **tous les élèves et tous les enseignants des collèges publics et privés sous contrat**. Grâce à l'aide apportée par les supports numériques et au temps gagné, l'enseignant peut réorganiser sa façon d'enseigner, rassembler les élèves selon leurs besoins et les objectifs de l'activité, et développer des enseignements différenciés et des apprentissages personnalisés.

Ces nouvelles technologies nécessitant une modernisation du réseau et l'installation du Wifi dans les établissements, des opérations sont réalisées par le Département pour intervenir sur l'infrastructure réseau.

Cet investissement cofinancé par le Département et l'Etat au titre de l'appel à projets national, permet à plus de la moitié des collèges ardéchois (publics et privés) d'entrer totalement dans l'ère numérique. « Avec cette nouvelle convention, résultat d'un travail fructueux de collaboration entre l'Etat et le Département, 15 collèges supplémentaires sont dotés en 2017 d'équipements sous forme de classes



*mobiles. Les collégiens ardéchois et leurs enseignants disposent de nouveaux atouts. Cela répond totalement à notre objectif en faveur de l'éducation : accompagner la modernisation de l'enseignement, pour favoriser la réussite des jeunes en étant au plus proche des besoins des élèves et des enseignants » se réjouit Laurent Ughetto, Président du Département de l'Ardèche.*

## → Imaginons les services au public de demain !

À travers la loi du 7 août 2015 portant la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), et en lien avec la politique d'égalité des territoires, l'Etat a souhaité renforcer l'accessibilité des services au public. La Loi le prévoyait : avant le 31 décembre 2017, chaque département devait être doté de son schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public.

### **En Ardèche, la démarche a été portée par le Département et les services de l'Etat.**

Après six mois de concertation avec les habitants et de co-construction avec les partenaires et acteurs locaux, la Préfecture et le Département de l'Ardèche achèvent l'élaboration du schéma d'amélioration de l'accessibilité des services de l'Ardèche (SDAASP) 2018-2023. Le Département et la Préfecture de l'Ardèche ont analysé les 200 propositions – tous azimuts – remontées des ateliers débats. Cette matière a été retravaillée par des groupes thématiques réunissant des professionnels et des personnes qualifiées qui ont reformulé, rassemblé et éliminé les propositions pour aboutir à **plan en 4 axes et 17 actions**. Les concertations règlementaires de la Région, de la Conférence territoriale de l'Action publique et des 19 intercommunalités ardéchoises ont été réalisées, et les avis formulés sont joints au schéma mis en œuvre. Cette démarche a permis de répondre aux enjeux d'attractivité du territoire en proposant des actions concrètes offrant un bouquet de services adaptés aux besoins de tous les Ardéchois au travers de quatre axes :

- **Garantir l'accès à la santé des Ardéchois**
- **Favoriser l'accès aux commerces, services et à l'artisanat**
- **Faciliter les démarches administratives et l'accompagnement social des Ardéchois**
- **Optimiser les mobilités**

Comme prévu par le décret du 4 avril 2016 relatif aux schémas départementaux d'amélioration de l'accessibilité des services au public, un plan de développement de la mutualisation est également décliné suivant ces mêmes axes et actions.

Au-delà de l'impératif législatif, cette démarche répond à la fois à des enjeux d'équilibre territorial en matière d'offre de services, d'amélioration de la qualité des services rendus et d'optimisation de l'action publique qui représentent autant de défis à relever notamment dans un département de faible densité comme l'Ardèche. La phase opérationnelle du schéma va s'engager dès le début de l'année 2018, en poursuivant la démarche engagée tant en termes de gouvernance que de concertation.

**Une attention particulière sera apportée au suivi et à l'évaluation du schéma dans une démarche d'amélioration continue**, en renouvelant à cet effet les **démarches de participation des usagers, ouvertes et créatives**, afin qu'il demeure bien au cœur des préoccupations et des processus d'adaptation des services au public pour améliorer le quotidien des Ardéchoises et des Ardéchois.

## → Logement : lutter contre l'habitat indigne

Le plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) 2018-2023 est présenté à l'assemblée départementale. Concerté entre l'ensemble des acteurs du logement en Ardèche, il fait référence à différents outils mis en œuvre par le Département





dans le cadre de ses politiques sociales (Fonds unique logement, accompagnement social lié au logement...) et est un des outils des services sociaux du département dans l'accompagnement au quotidien des ménages en difficulté.

Le Conseil départemental se positionne clairement dans ce plan pluriannuel sur des compétences sociales et des modalités d'intervention au travers

- du **Fonds unique logement (FUL)** : consolidation des aides individuelles pour le maintien, et à l'accès, d'un logement.
- d'une **étude pré-opérationnelle concernant le programme d'intérêt général contre l'habitat indigne** afin de réfléchir aux orientations et actions possibles pour renforcer l'efficacité de la lutte contre l'habitat indigne.
- d'un **partenariat stratégique avec le bailleur départemental Ardèche Habitat**, notamment au travers de la rénovation énergétique des logements.

### → Insertion des personnes en situation de handicap : une priorité au sein des effectifs départementaux

En signant une convention avec le **Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique**, l'exécutif départemental affirme sa volonté de renforcer son engagement en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Aujourd'hui, la collectivité est plutôt « vertueuse » en la matière... Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Département recensait 103 bénéficiaires de l'obligation d'emploi, soit un **taux d'emploi des personnes en situation de handicap de 5,66%**.

Pour autant, le Département souhaite encore renforcer sa politique de ressources humaines en la matière et notamment en œuvrant sur plusieurs axes recensés dans le projet d'actions pluriannuel 2018-2020, objet de la convention avec le FIPHFP :

- structurer les actions menées,
- faciliter l'accès au recrutement,
- engager des actions de sensibilisation et de communication,
- aménager les postes de travail,
- faciliter les reconversions professionnelles.

Les différentes actions inscrites au projet pluriannuel d'action pourront être financées par le FIPHFP à hauteur de 75 %. Cette **première convention avec le FIPHFP** permettra de **renforcer durablement la capacité de la collectivité à intégrer et accompagner les personnes en situation de handicap tout au long de leurs parcours professionnels** et de dépasser les 6 % de personnel en situation de handicap employés au sein de la collectivité.

---

## CONTACTS

### DEPARTEMENT DE L'ARDÈCHE

Hôtel du Département

BP 737 – 07007 PRIVAS CEDEX

Internet : [www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

**Direction de la Communication**

**Sandrine BARBERINO / Isabelle SEREN / Corine FONTANARAVA**

04 75 66 71 46 – [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)



[www.ardeche.fr](http://www.ardeche.fr)

Hôtel du Département - Quartier La Chaumette

BP 737 - 07007 Privas cedex - tél : 04 75 66 77 08

Fax : 04 75 66 77 99 - Mél : [com@ardeche.fr](mailto:com@ardeche.fr)